

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du bureau prise par délégation

du 3 novembre 2014

n° 5

page 1/1

RAPPORTEUR : Monsieur Bruno SULLI

OBJET : Châtellerault - Demande de subvention au Conseil Général, pour des travaux de voirie, rue André BOULLE

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du programme de la voirie d'intérêt communautaire 2014, la rue André BOULLE a été retenue pour un montant de travaux de 248 798, 65 € TTC (sur la base de 20% de TVA).

Or sur la période 2012-2014 le conseil général a accordé un montant de 5 490 € au titre du Fonds de Soutien et d'Investissement Départemental (FSID) à la CAPC.

A ce titre, une demande de subvention est adressée au Conseil Général selon le plan de financement suivant : 5 490 € par le FSID et 243 308, 65 € TTC par la CAPC.

* * * * *

VU l'article 3, alinéa II.1.. des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence voirie d'intérêt communautaire

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

CONSIDERANT le montant des travaux de la rue BOULLE, à Châtellerault, qui s'élève à 248 798, 65 € TTC

Le bureau, ayant délibéré, sollicite la subvention de 5 490 € auprès du Conseil Général sur le projet de la rue André BOULLE et autorise le président, ou son représentant, à signer les pièces afférentes à ces demandes.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Transmis à la sous préfecture, le 7/11/2014

Publié au siège de la CAPC, le 6/11/2014

n° 9137

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER